

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 janvier 2011

Secteur de Cernay : 36 cas de rougeole déclarés

36 cas de rougeole ont été déclarés à l'Agence régionale de santé (ARS) Alsace depuis le mois de novembre 2010 sur le secteur de Cernay. Les premiers cas sont survenus au collège de Cernay et l'épidémie de rougeole se propage désormais chez les plus jeunes, touchant notamment l'école primaire de Wattwiller.

Cette situation locale s'inscrit dans le cadre d'une recrudescence de la maladie constatée en France depuis le deuxième semestre 2008. La circulation du virus s'est intensifiée depuis le début de l'année 2010 et plus de 3 000 cas ont été déclarés entre janvier et août 2010 au niveau national.

Cette maladie de l'enfance très contagieuse est souvent considérée à tort comme une maladie bénigne. Elle se manifeste par de la fièvre, le nez et les yeux qui coulent (rhino-conjonctivite), de la toux et une atteinte de la peau et des muqueuses (érythème) débutant au niveau du visage et du cou. Elle est fréquemment à l'origine de complications pulmonaires pouvant nécessiter une hospitalisation et, plus rarement, de complications neurologiques gravissimes pouvant conduire à des séquelles neurologiques, voire au décès. Parmi les cas déclarés en France, en 2010, 82 % n'étaient pas vaccinés et 14 % avaient reçu une seule dose du vaccin au lieu des deux recommandées.

Dans le contexte épidémique actuel, afin de tenter de limiter la transmission de cette maladie localement et d'éviter l'apparition de complications graves, **l'Agence régionale de santé d'Alsace recommande une mise à jour rapide des vaccinations contre la rougeole des adultes jeunes et des enfants du bassin de population de Cernay, et plus largement pour l'ensemble de la population régionale.** La seule protection efficace contre la rougeole est assurée par un vaccin qui protège contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (*ROR vax ou PRIORIX*). Ce vaccin est remboursé par l'Assurance maladie.

La conduite à tenir est la suivante :

- **vérification dans le carnet de santé :**
 - pour les enfants de plus de deux ans, qu'ils ont bien reçu les deux doses de vaccin (*ROR vax ou PRIORIX*)
 - pour les enfants d'un à deux ans, qu'ils ont déjà bénéficié d'au moins une dose de vaccin
- **dans la négative, prendre contact avec le médecin de famille pour la mise à jour du calendrier vaccinal.**

Pour les enfants de moins d'un an, en cas de contact avéré avec un cas de rougeole, il convient de se rapprocher du médecin de famille. Les nourrissons, particulièrement à risque de complications graves, ne peuvent être protégés de la rougeole que par la vaccination de leur entourage.

En cas de symptômes évocateurs de la maladie, il est essentiel d'en informer votre médecin lors de la prise de rendez-vous, pour qu'il puisse prendre les précautions nécessaires afin d'éviter la contamination d'autres personnes en salle d'attente.

Communiqué par :
Laurent HABERT
Directeur général

Contact presse :
Patricia Dietrich
Responsable communication
03 88 88 93 14

Ludivine Ferrenbach
Assistante communication
03 88 88 93 13